



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lycee Ernest-Couteaux

Question écrite n° 10490

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la menace de suppression de 10 postes qui pèse sur le lycée polyvalent et professionnel Ernest-Couteaux, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord). A cela s'ajouterait aussi la fermeture de l'annexe située à Orchies (Nord). S'agissant du lycée polyvalent et alors que les prévisions d'effectifs pour la rentrée 1994 apparaissent en augmentation par rapport à l'effectif de cette année, soit près de 30 élèves en plus, les moyens accordés par le rectorat diminuent de 110 heures dont 71 heures/postes, entraînant ainsi la disparition de 4 postes de professeurs titulaires. Concernant le lycée professionnel, pour une situation des effectifs quasiment similaire, ce sont 6 postes qui seraient supprimés. Ils seraient compensés par la suppression d'options, un regroupement maximal des élèves par classe et le recours à des horaires minimum dans certaines disciplines. Une telle situation ne pourra déboucher que sur une dégradation des conditions de travail des professeurs et donc des conditions d'enseignement pour les élèves. Cela est inacceptable et injustifiable. Alors que des centaines de milliers de personnes ont démontré leur attachement à un grand service public national d'éducation et ont exigé les moyens pour un enseignement de qualité, on ne saurait tolérer de nouvelles suppressions de postes d'enseignants à Saint-Amand-les-Eaux ou ailleurs ! Les enseignants du lycée Ernest-Couteaux expriment un profond mécontentement, de même que les élèves et leurs parents. Ils ont raison. La colère grandit. L'exaspération est à son comble. En conséquence, il lui demande d'annuler purement et simplement les dispositions envisagées et de discuter avec les responsables du lycée, l'équipe pédagogique et les lycéens, des moyens nécessaires à mettre en œuvre afin de favoriser les meilleures conditions de travail et d'enseignement possibles.

Texte de la réponse

Les créations budgétaires initialement autorisées pour le second degré public, soit 2 000 emplois et 8 000 heures supplémentaires, ont été complétées par d'importantes mesures supplémentaires récemment décidées par le Gouvernement, lequel souhaite, tout en ouvrant un large débat sur l'avenir du système éducatif, améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement des élèves, prioritairement dans les zones urbaines sensibles. C'est ainsi que 1 450 emplois supplémentaires s'ajoutent aux 2 000 initialement créés, pour être affectés à l'enseignement du second degré : 1 000 pour les collèges et les lycées, 250 pour la rénovation de la formation professionnelle et 200 pour l'encadrement et la surveillance. S'agissant de l'enseignement, l'administration centrale a procédé à la répartition de ces moyens en fonction de l'évolution de la population scolaire et en poursuivant le rééquilibrage des dotations académiques afin de permettre aux académies de préparer la rentrée scolaire dans des conditions aussi équitables que possible. Ce souci d'équité s'est traduit également par la prise en compte de caractéristiques qualitatives relatives aux publics d'élèves accueillis dans les collèges, tant sur le plan social que sur le plan scolaire, afin de mieux répondre, autant que possible, aux besoins spécifiques d'enseignement d'élèves en situation difficile. En définitive, pour la rentrée 1994, l'académie de Lille a reçu 113 emplois d'enseignement. Son contingent d'heures supplémentaires-année (HSA) a été diminué de 631 heures, compte tenu de la transformation d'HSA en emplois. L'ensemble de ces moyens devrait permettre de préparer la rentrée scolaire 1994 dans les meilleures conditions possibles. Il appartient maintenant au recteur, en liaison

avec les inspecteurs d'academie pour les colleges, de rechercher l'utilisation la plus rationnelle possible des moyens mis a sa disposition. Dans cette organisation deconcentree, les problemes evoques concernant le lycee polyvalent et professionnel Ernest-Couteaux a Saint-Amand-les-Eaux et l'annexe d'Orchies relient de la competence des autorites academiques, seules a meme d'apprécier les divers choix a effectuer au niveau local. Il convient donc de prendre directement l'attache du recteur de l'academie de Lille afin d'obtenir toutes les precisions souhaitees sur l'organisation de la rentree scolaire 1994 dans les etablissements precites.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10490

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 avril 1994

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 450

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2205